

Si vous désirez changer la dénomination de votre club, ci-après ce qu'il faut savoir:

Pour qu'un cercle sportif puisse changer de dénomination, il faut l'accord d'au moins les 2/3 des membres activés au cercle sportif via l'ASBL Aile Francophone de la F.R.B.T.T. et réunis en A.G.

La convocation sera faite par lettre recommandée. Elle peut cependant être remplacée par une attestation signée par le membre activé et rédigée comme suit :

Je soussigné déclare avoir pris connaissance de ce que le (date) à ... (heure), il y aura A.G. en vue du changement de dénomination de mon cercle sportif.

Cette A.G. se tiendra à(local et adresse).

Date :

Signature du membre :

Le P.V. de cette A.G. doit être envoyé, avec les justificatifs des convocations et/ou la liste des présences signée par les membres activés, au Secrétaire Provincial qui avisera le Secrétaire général de l'ASBL Aile Francophone en lui transmettant copie du dossier.

Toute contestation éventuelle sera tranchée sans appel par le C.A.